

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU BAZADAIS

Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 15 décembre 2016

L'an deux mille seize, le jeudi 15 décembre à 18h00, le Conseil d'Administration du CIAS du Bazadais, dûment convoqué le 9 décembre 2016, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Lignan-de-Bazas, sous la présidence de M. Olivier DUBERNET.

Etaient présents : Chantal BAILLE, Jeanine CASTAGNET, Carole DEVELAY, Olivier DUBERNET, Françoise DUPIOL-TACH, Frédérique FAGET, Michelle LABROUCHE, Martine LAGARDERE, Madeleine LAPEYRE, Willy MAYO, Sophie METTE, Bernard TULARS, Eric VIGNEAU

Absents, excusés : Aline BETEILLE, Claudine COLLAVINI, Bruno DREUMONT, Jean-Claude DUPIOL, Viviane DURANTAU, Yvette GARDERE, Yves JEAN, Jacqueline LARTIGUE-RENOUIL, Philippe LEFEBVRE, Christine LUQUEDEY, Clément MUSSEAU, Daniel SAINT-MARC

Procurations : Aline BETEILLE à Madeleine LAPEYRE, Claudine COLLAVINI à Françoise DUPIOL-TACH, Jean-Claude DUPIOL à Bernard TULARS, Yvette GARDERE à Martine LAGARDERE, Yves JEAN à Michelle LABROUCHE, Jacqueline LARTIGUE-RENOUIL à Olivier DUBERNET

Secrétaire de séance : Sophie METTE

Le quorum étant atteint, le Conseil d'administration peut délibérer.

N° de délibération	Objet	Adoption
DE_15122016_01	Rapport n°1 : participation 2017 au Réseau Public Départemental d'Aide à Domicile (RPDAD)	Unanimité
DE_15122016_02	Rapport n°2 : décision modificative n°2 du Budget annexe du SAAD	Unanimité
DE_15122016_03	Rapport n°3 : décision modificative n°1 du Budget du CIAS	Unanimité

- **Olivier DUBERNET** souhaite la bienvenue aux administrateurs.

Il rappelle que les compétences RPA et transport à la demande vont être exercées par le CIAS à compter du 1^{er} janvier 2017. Il indique que le dossier du terrain de la RPA semble avancer. Toutefois, et suite à l'article paru dans la presse sur le dernier conseil municipal de Bazas, il tient à souligner que la démolition de l'ancienne gare n'est pas à la charge de la CDC.

- Concernant le transport à la demande, le service fonctionnera dès janvier, le samedi matin, pour le transport des usagers vers le marché de Bazas.

I- ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2016

Le compte rendu est adopté.

II- RAPPORT N°1 : PARTICIPATION 2017 AU RÉSEAU PUBLIC DÉPARTEMENTAL D'AIDE À DOMICILE (RPDAD)**Délibération n°DE_15122016_01**

Monsieur le Président explique que suite à l'assemblée générale du 11 octobre 2016, la participation des membres du GCSMS RPDAD aux charges de la tête de Réseau gérée par l'UDCCAS représente pour 2017 un montant de 538 190 €.

La participation annuelle du CIAS s'élèverait à :

$$\frac{80\,383 \text{ heures}}{791\,792 \text{ heures}} * 538\,190 \text{ €} = 54\,637,24 \text{ €}$$

La participation sera versée en deux tranches :

- au 15/01/2017 : 27 318,62 €
- au 01/07/2017 : 27 318,62 €

Olivier DUBERNET souligne que la question du maintien du service au sein du Réseau avait été posée compte tenu du coût de l'adhésion. Il faut toutefois noter que ce coût englobe les frais de gestion du logiciel métier, la télégestion associée, l'adhésion à la plateforme téléphonique, l'expérimentation des smartphones, la mutualisation de formations avec le GRETA et la mise en place de projets innovants (ex. : projet aidants/aidés)... L'adhésion au Réseau permet également de bénéficier de la force d'un réseau.

Le volume d'activité à la fin de l'année 2016 sera de l'ordre de 82 000 heures. Le budget a été établi sur la base de 80 383 heures.

Appelé à délibérer, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- ⇒ **D'APPROUVER** la participation au RPDAD pour l'année 2017 selon les modalités décrites ci-dessus ;
- ⇒ **DE CHARGER** le Président de l'exécution de la présente délibération.

III- RAPPORT N°2 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET SAAD**Délibération n°DE_15122016_02**

La décision modificative n°2 a pour but de réajuster les dépenses et recettes en fin d'année afin de tenir compte de l'activité du service et des besoins en personnel.

Les augmentations de charges se répartissent comme suit :

- dépenses afférentes à l'exploitation courante : + 3 994,29 €
- dépenses de personnel : + 51 550 € compensées par des remboursements de charges pour 127 200 €.

Il est à noter que le budget primitif prévoyait 12 ETP en personnel contractuel, 16 ETP ont été recrutés. Les raisons de cette progression sont les suivantes : 3 personnes sont parties à la retraite et n'ont pas été remplacées par des agents permanents, 5 agents sont en arrêt longue maladie et 1 agent a demandé une disponibilité puis a démissionné.

- Les dépenses afférentes à la structure augmentent de 30 600 €. Elles sont liées principalement à une provision pour remboursement des trop-perçus versés par le Département au titre de la dotation globale (25 000 €).

En recettes :

- le produit de la tarification augmente de 18 084,29 €,
- les remboursements sur rémunérations du personnel sont majorés de 127 200 € ;
- la subvention d'équilibre versée par le budget principal est réajustée à 220 566 € au lieu de 295 566 €.

La décision modificative est la suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

article		budget 2016	DM n°2	BP + DM
60611	eau et assainissement	400,00 €		400,00 €
60612	énergie, électricité	4 500,00 €		4 500,00 €
60622	produits d'entretien	500,00 €	-100,00 €	400,00 €
60624	fournitures administratives	3 900,00 €		3 900,00 €
60628	autres fournitures	0,00 €		0,00 €
6063	alimentation	50,00 €	100,00 €	150,00 €
6066	fournitures médicales	7 000,00 €	-2 000,00 €	5 000,00 €
6068	autres achats non stockés	0,00 €		0,00 €
6251	voyages et déplacements	114 000,00 €	3 000,00 €	117 000,00 €
6261	frais d'affranchissements	9 200,00 €		9 200,00 €
6262	frais de télécommunication	8 900,00 €		8 900,00 €
6283	prestation de nettoyage à l'extérieur	3 000,00 €		3 000,00 €
6288	autres	27 804,98 €	2 994,29 €	30 799,27 €
Total groupe 1 : dépenses afférentes à l'exploitation courante		179 254,98 €	3 994,29 €	183 249,27 €
article		budget 2016	DM n°2	BP + DM
62111	personnel administratif	30 000,00 €	-10 000,00 €	20 000,00 €
6226	honoraires	16 500,00 €	150,00 €	16 650,00 €
6227	frais d'actes et de contentieux	6 000,00 €		6 000,00 €
6287				0,00 €
6332	allocation logement	6 500,00 €		6 500,00 €
6333	participation des employeurs à la formation professionnelle	1 000,00 €		1 000,00 €
6336	cotisation au fonds pour l'emploi hospitalier	30 000,00 €		30 000,00 €
6338	autres impôts	4 000,00 €		4 000,00 €
64111	rémunération principale	881 000,00 €	10 000,00 €	891 000,00 €
64112	NBI, supplément familial	12 000,00 €	1 100,00 €	13 100,00 €
64113	prime de service	100 000,00 €	-45 000,00 €	55 000,00 €
64116	indemnités de préavis et de licenciement	0,00 €		0,00 €
641188	autres indemnités	0,00 €	23 200,00 €	23 200,00 €
64131	rémunération principale	370 000,00 €	38 000,00 €	408 000,00 €
64138	autres indemnités	0,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €
6416	emplois d'insertion	32 500,00 €	-5 500,00 €	27 000,00 €
64511	URSSAF	76 000,00 €	-20 000,00 €	56 000,00 €
64513	caisses de retraite	16 500,00 €		16 500,00 €
64514	ASSEDIC	26 000,00 €		26 000,00 €
64515	CNRACL	79 000,00 €	-5 000,00 €	74 000,00 €
64518	cotisations aux autres organismes sociaux (CNP, CNAS, FIPHFP)	120 000,00 €	3 050,00 €	123 050,00 €
64524	ASSEDIC	0,00 €	2 550,00 €	2 550,00 €
6475	médecine du travail	6 000,00 €	-1 000,00 €	5 000,00 €
Total groupe 2 : dépenses de personnel		1 813 000,00 €	51 550,00 €	1 864 550,00 €
article		budget 2016	DM n°2	BP + DM
6135	locations mobilières	1 900,00 €	2 000,00 €	3 900,00 €
614	charges locatives	960,00 €		960,00 €
61521	entretien bâtiments	500,00 €		500,00 €
61561	informatique	2 400,00 €	-700,00 €	1 700,00 €
61568	autres	5 000,00 €		5 000,00 €
6161	multirisques	4 400,00 €		4 400,00 €
6182	documentation générale	500,00 €		500,00 €
6184	concours divers (cotisations)	200,00 €		200,00 €
6188	autres frais divers	2 000,00 €	-500,00 €	1 500,00 €
623	publicité, publications	0,00 €	400,00 €	400,00 €
627	services bancaires	400,00 €		400,00 €
63511	contribution économique territoriale	0,00 €	400,00 €	400,00 €
6541	créances admises en non valeurs	1 500,00 €		1 500,00 €
6558	quotes-parts de résultat sur opérations d'un autre groupement	56 896,00 €		56 896,00 €
6588	autres	26 000,00 €	25 000,00 €	51 000,00 €
6718	autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion courante	0,00 €		0,00 €
673	titres annulés sur exercices antérieurs	1 000,00 €		1 000,00 €
678	autres charges exceptionnelles	500,00 €	4 000,00 €	4 500,00 €
68112	immobilisations corporelles	2 694,81 €		2 694,81 €
Total groupe 3 : dépenses afférentes à la structure		106 850,81 €	30 600,00 €	137 450,81 €
TOTAL GENERAL		2 099 105,79 €	86 144,29 €	2 185 250,08 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

article		budget 2016	DMn°2	BP + DM
7312111	aide médicale - handicapés - quote-part autres ESMS	0,00€		0,00€
7331111	département personnes âgées	1 159 680,00€	-19 703,28€	1 139 976,72€
7332111	Département handicapés dotation FAM	0,00€		0,00€
733218	Département handicapés dotation globale autres ESMS	136 725,00€	-9 293,50€	127 431,50€
73412	usagers personnes âgées	154 800,00€	20 750,51€	175 550,51€
73421	usagers personnes handicapées	15 456,00€	-426,37€	15 029,63€
7348	usagers - autres secteurs	113 065,00€	18 131,04€	131 196,04€
7388	autres financeurs	140 049,00€	8 625,89€	148 674,89€
Total groupe 1 : produits de la tarification		1 719 775,00€	18 084,29€	1 737 859,29€
article		budget 2016	DMn°2	BP + DM
706	prestations de services	0,00€		0,00€
747	Fonds à engager	0,00€	47 200,00€	47 200,00€
7488	autres	295 566,00€	-75 000,00€	220 566,00€
6419	remboursements sur rémunérations du personnel	10 000,00€	80 000,00€	90 000,00€
6459	remboursements sur charges de sécurité sociale	0,00€	34 305,00€	34 305,00€
6479	remboursements sur autres charges sociales	34 305,00€	-34 305,00€	0,00€
Total groupe 2 : autres produits relatifs à l'exploitation		339 871,00€	52 200,00€	392 071,00€
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations courantes	0,00€	1 200,00€	1 200,00€
778	autres produits exceptionnels	0,00€	14 660,00€	14 660,00€
Total groupe 3 : produits financiers et produits non encaissables		0,00€	15 860,00€	15 860,00€
002	excédent reporté	39 459,79€		39 459,79€
TOTAL GENERAL		2 099 105,79€	86 144,29€	2 185 250,08€

Concernant les pistes de travail sur lesquelles M. GONZALES, futur responsable du pôle gériatologique, devra travailler, figurent les frais de déplacements et la refonte des secteurs. L'harmonisation des frais de déplacement a été faite en 2015. Olivier DUBERNET précise que le système choisi a permis d'instaurer un mode de calcul intermédiaire entre celui qui était en place au sein du CCAS de Bazas et celui en vigueur sur l'ex-CdC Captieux-Grignols. Or ce système n'est pas satisfaisant car l'on rembourse aux agents des déplacements qu'ils n'effectuent pas nécessairement (de la résidence administrative à la première intervention et de la dernière intervention à la résidence administrative). Sur les secteurs de Captieux et Grignols, où les distances sont importantes, la solution choisie pèse sur les finances de la collectivité.

De même, Olivier DUBERNET souhaiterait qu'au-delà de la question des frais de déplacements, on étudie une possible refonte des secteurs.

Madeleine LAPEYRE note qu'il serait plus judicieux de verser des primes plus importantes aux agents plutôt que de rembourser des frais de déplacements qui n'ont pas lieu d'être.

IV- RAPPORT N°3 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET DU CIAS

Délibération n°DE_15122016_03

Monsieur le Président explique que la décision modificative n°1 porte sur le réajustement de la subvention d'équilibre versée par le budget principal au CIAS, qui lui-même alimente le budget du service d'aide à domicile. Cette subvention est réduite de 75 000 €.

33036	CIAS DE LA CC DU BAZADAIS	DM n°1 2016
Code INSEE	CIAS DE LA CC DU BAZADAIS	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration

Décision modificative

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-62872-02 : Au budget annexe	75 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	75 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6573-02 : Subventions de fonctionnement aux organismes publics	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7478-02 : Autres organismes	0,00 €	0,00 €	75 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	75 000,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	75 000,00 €	0,00 €	75 000,00 €	0,00 €
Total Général	-75 000,00 €		-75 000,00 €	

Appelé à délibérer, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- ⇒ **D'APPROUVER** la décision modificative n°1 du budget du CIAS ;
- ⇒ **DE CHARGER** Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

V- QUESTIONS DIVERSES

Olivier DUBERNET ne souhaite pas modifier la composition de la commission action sociale mise en place au sein de la CdC. Toutefois, il propose la création de groupes de travail spécifiques autour des thématiques du portage de repas ou de l'accueil de jour.

Se positionnent :

- groupe de travail « portage de repas : Mmes CASTAGNET, DUPIOL-TACH et LABROUCHE
- groupe de travail « accueil de jour » : Mmes BAILLE, DEVELAY, FAGET, DUPIOL-TACH, LABROUCHE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10